



## Les privilégiés

Les privilégiés ne sont pas forcément ceux qu'on accuse. De même que les grévistes de la fonction publique ne sont pas des preneurs d'otages, contrairement à ce qu'on entend régulièrement dans certains médias.

Pour nous fonctionnaires de la DGFIP, peut-on parler de privilèges dès lors que nous supportons depuis des années un gel du point d'indice, le rétablissement du jour de carence, les coupes budgétaires, les suppressions d'emplois, la hausse de la CSG mal compensée et les conditions de travail en régression (cf le dernier sondage auprès de plus de 57.000 agents des ministères économiques et financiers présenté sur Ulysse) ?

Pour faire passer ses futures réformes, le gouvernement prépare l'opinion par des fuites du rapport « CAP22 » qui n'est pas encore paru. Pour éviter une grogne générale, il faut montrer du doigt le bouc émissaire. Car comme dit l'adage : divisons pour mieux régner !

Concrètement, que faut-il attendre de ces réformes pour nous agents de la DGFIP ?

Certaines informations sur les réformes envisagées pour notre Direction transpirent déjà dans les médias : on retrouve ainsi pêle-mêle l'idée de la fin de la séparation entre ordonnateur et comptable, la gestion des agents par la préfecture, la remise en cause des droits des agents, l'externalisation de nos missions et l'extension de l'embauche de contractuels, etc....

En fait, c'est notre statut même qui est remis en cause. C'est la DGFIP qu'on dépèce.

Car il ne faut pas se faire d'illusions, si nous laissons faire, notre Direction assumera une grande part des 50.000 suppressions d'emplois dans la fonction publique d'État prévues dans les prochaines années. Et pour maintenir cette

déstructuration de notre Direction, ils prévoient « en même temps » de revoir les droits des agents tels que la mutation et le salaire variable. La CGT ne pense pas que les fonctionnaires soient des poids morts, des charges pour le budget de l'État mais bien des atouts pour un service public neutre et de qualité.

Pour défendre nos droits, rejoignez-nous dans le mouvement de grève intersyndical de la Fonction Publique le 22 mars 2018. La manifestation à Strasbourg partira de la place Kleber à 14h00.



# Observatoire interne : votre ressenti en version statistique

Le 2 mars dernier, les résultats de l'Observatoire interne ont été publiés sur Ulysse. Ce sondage concernant les conditions de travail totalise plus de 57 000 participations, soit 41 % des effectifs des ministères économiques et financiers. Les données ont été récoltées par l'Ipsos et compilées par le secrétariat général du ministère de l'économie et des finances. Les réponses sont assez significatives, bien qu'elles ne puissent pas retranscrire toutes les nuances des opinions et que les questions soient parfois incomplètes ou orientées. Plusieurs thèmes sont abordés :

## 1. La satisfaction vis-à-vis du travail

75 % des agents interrogés sont satisfaits de travailler au sein des ministères économiques et financiers, ce qui indique que les agents ont une estime pour leur profession. Cependant, plus de la moitié des agents déclare que leur motivation au travail diminue. Cette baisse s'explique en partie par le chiffre suivant : 63 % des agents ne sont pas satisfaits de la reconnaissance de leur travail.

## 2. Le travail au quotidien et les relations avec la hiérarchie

Les agents dans leur ensemble sont plutôt satisfaits de leurs horaires, de l'ambiance de leur service et de l'équilibre vie privée/vie professionnelle. Cependant, hormis ces conditions temporelles, les chiffres démontrent une certaine malaise au travail. Ce malaise tient à la fois à une frustration concernant

les moyens alloués (40 % des agents estiment qu'ils ne disposent pas des ressources et outils nécessaires à leur travail) et à l'organisation du travail, puisque 49 % des agents pensent que la charge de travail n'est pas bien répartie. Ces constats, auxquels s'ajoute le manque d'effectifs, génèrent un stress important : 35 % des agents déclarent subir un stress supérieur à 8 sur une échelle de 1 à 10.

Les relations avec le supérieur direct sont également abordées par l'étude : 69 % des



agents pensent être soutenus par leur responsable direct (contre 23 % qui ne le pensent pas), 64 % trouvent qu'il/elle les aide dans leur travail, et 65 % qu'il/elle communique bien avec ses équipes. Cependant, 52 % des agents estiment être mal informés sur les réformes et projets en cours (les fusions de services ?). Mais cette tâche revient-elle uniquement au responsable direct ? Ce responsable est-il lui-même informé ? Il est dommage que le rôle de la direction et du ministère dans la mise en œuvre des réformes n'est jamais évoqué dans les thématiques abordées.

### **3. L'évolution des ministères économiques et financiers**

Le ressenti des agents est plutôt négatif, puisque 64 % des agents pensent que leur direction n'évolue pas dans le bon sens, et 63 % sont même pessimistes quant à leur propre avenir dans la direction. 32 % des agents pensent encore qu'on ne porte pas assez attention à l'égalité professionnelle femme/homme (42 % sont des femmes et 19 % des hommes).

Le compte-rendu de l'Observatoire tente presque de faire passer ce pessimisme des agents pour de la réticence au « progrès » avec le chiffre suivant : pour 49 % des agents, le rythme du changement est trop rapide.

## **Tous ensemble, tous ensemble, ouais, ouais !!**

Le rapport Spinetta sur l'avenir du transport ferroviaire a fait grand bruit. 127 pages pour n'en retirer que « le statut des cheminots est à l'origine de tout ». Guillaume Pepy annonce immédiatement après des profits records pour la SNCF ! Tout cela ressemble de très près à une opération de casse des prétendus privilèges de certains tandis que la communication, elle, va bon train... Plein phare sur le libéralisme ! C'est un peu la théorie de la relativité des rapports qui fait foi. Le gouvernement s'assoit sur le rapport pour s'attaquer au cheminot comme il s'est assis sur les chiffres de l'accidentologie sur les départements tests pour décider de limiter les routes du pays à 80 km/h au lieu des 90 km/h habituels.

Mais quels liens peut-on établir entre les deux sujets ? Le Monde titrait le 4 mars dernier que la SNCF coûte moins cher que les accidents de la route. Là encore ce gouvernement fait une lecture partielle et orientée du rapport Spinetta. Les chiffres ont été communiqués comme « éléments de langage » aux membres de l'entreprise Macron. 14 milliards par an pour le

contribuable donc 200€ par personne. Tel serait le poids de la SNCF sur le budget des Français. Toutes les parties prenantes ont communiqué largement sur ces chiffres, y compris notre ministre. Alors le Monde compare le coût du rail et de la route. Hé bien les montants sont comparables puisque le coût de la route est de 15,2 milliards d'Euros par an dont 12,9 milliards pour les collectivités locales !

Sans vouloir être trop technique et pointu sur le sujet, on peut d'ores et déjà observer autour de nous ce qui se passe. L'Allemagne envisage la gratuité totale de son réseau de transports en commun et l'Angleterre, fer de lance de la privatisation du rail, veut faire machine arrière toute en re-nationalisant.

Nous ne saurons donc que vous inciter à la plus grande prudence en lisant ces chiffres. Pour la CGT Finances Publiques, le plus inquiétant reste à venir car ce sera par le même filtre que le sort de la DGFIP se jouera prochainement. Alors pour toutes ces raisons : TOUS ENSEMBLE LE 22 MARS !

## Le Monde à l'envers

L'histoire est un éternel recommencement. Avec MACRON et son gouvernement, on a l'impression de revivre à l'envers, l'époque de Robin de Locksley alias Robin Hood, ou Robin des Bois, où en l'absence du roi Richard 1er surnommé « Cœur de Lion », son frère Jean « sans Terre », détroussait les pauvres gens à son profit, et celui des riches, avec la complicité du non moins tristement célèbre Shérif de Nottingham. Bien entendu, cette période de l'histoire a été largement embellie et romancée, mais elle illustre assez bien, les orientations actuelles du gouvernement d'Édouard PHILIPPE. En effet, tout comme certains services publics font l'objet de ponctions et de suppressions d'emplois à répétition, au nom de la dette, et de leur coût, les retraités sont littéralement rançonnés, au travers notamment de la hausse de la CSG, alors que pour la plupart, ils ne roulent pas sur l'or, et c'est rien de le dire. Tout le monde sait que les retraités sont d'anciens actifs, qui ont cotisé toute leur vie, afin de pouvoir terminer leur existence terrestre dans des conditions décentes. Ils sont des consommateurs potentiels, ils aident souvent les jeunes générations à s'installer, ils rendent bien des services dans le monde du bénévolat et de l'associatif, il paraît donc éminemment injuste et excessif de leur siphonner sans contrepartie aucune, les économies de souvent toute une vie, si toutefois cela a été possible. Les retraités ne sont ni dupes, ni résignés. Ils seront présents le 15 mars place Kléber à 14h30, ainsi que le 22 mars à 14 h au même endroit, aux côtés des actifs pour manifester leur désapprobation et leur mécontentement au gouvernement PHILIPPE, et lutter pour la justice fiscale et le maintien d'un service public de qualité.

### JE ME SYNDIQUE à la CGT Finances Publiques

Nom :

Prénom :

Grade :

Indice :

#### Adresse administrative

Bulletin à retourner au syndicat par l'intermédiaire du correspondant ou au secrétaire :  
Gilles STREICHER au CFP de Strasbourg, 35 Avenue des Vosges, 67000 Strasbourg  
Tél : 03.88.52.48.54

## Apte ou pas apte ?

Les agents B et C l'auront sûrement remarqué, deux nouvelles lignes sont apparues à l'entretien d'évaluation. La Cigogne s'intéressera ici à la seconde : avis (du supérieur hiérarchique, donc) sur l'aptitude à exercer les fonctions du grade supérieur (promotion par liste d'aptitude). Trois choix sont possibles : aptitude non acquise, aptitude en cours d'acquisition ou aptitude confirmée.

Le chef de service a donc dorénavant la possibilité de stopper une promotion juste en cochant une case. Mais il est également précisé que la case doit être remplie, même si la personne concernée n'a pas l'envie ou la possibilité de demander cette promotion, ou souhaite accéder au grade supérieur par un autre moyen, comme le concours.

Or, la question n'est pas de savoir si l'agent peut figurer ou non sur liste d'aptitude : elle est de savoir s'il est apte à être de grade supérieur. Et pourtant, nombre de chefs de service dans le département (d'où le soupçon de la Cigogne d'une consigne qui leur aurait été donnée) ont considéré que si l'agent ne pouvait pas se présenter, il était forcément inscrit en "aptitude non acquise". On a donc une absurde quantité d'agents qui sont considérés comme incapables d'occuper un poste de grade supérieur. La Cigogne s'inquiète donc : pour les agents qui s'inscriront ultérieurement à une liste d'aptitude, leurs longues années d'"aptitudes non acquises" leur seront-elles préjudiciables ? Pour ceux qui passent les concours, internes ou externes, cela pourra-t-il être retenu contre eux lors de la sélection ou l'oral ? N'aurait-il pas été plus simple et juste de mettre une case "ne peut s'inscrire" ?